



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

15 septembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

**Demande de subvention
auprès de la Région IDF –
Eclairage autonome à la
Ferme pédagogique.**

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille vingt, le lundi 28 septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUJEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH

Etaient Absents :

M. José AZEVEDO

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS
M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PECULIER
Mme Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX donne pouvoir à Camille CRONIER

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION –
ECLAIRAGE AUTONOME A LA FERME PEDAGOGIQUE**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l’appel à subvention de la Région dans le cadre « du budget participatif écologique et solidaire de la REGION ILE-DE-FRANCE »,

VU l’avis de la Commission des finances en date 9 septembre 2020

CONSIDERANT la nécessité de la création d’un éclairage autonome à énergie solaire, afin d’accueillir dans de bonnes conditions les visiteurs et en toute sécurité.

CONSIDERANT la volonté de la Commune de développer toutes les démarches de développement durable et d’économie d’énergie dès que cela est techniquement et financièrement possible,

CONSIDERANT la nécessité de solliciter la REGION ILE-DE-FRANCE pour une aide financière.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE**

SOLLICITE auprès de la REGION l'octroi d'une subvention à hauteur de 80 % nécessaire au financement de ces travaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

DIT que les montants prévisionnels ont été estimés à 9 923,07 € HT.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Demande de subvention auprès de la Région - Éclairage autonome à la
ferme pédagogique

.....
Date de décision: 28/09/2020

Date de réception de l'accusé 07/10/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 9_82

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200928-9_82-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 82 - DELIBERATION -DEMANDE DE SUBVENTION DRAC - EGLISE NOTRE
DAME.pdf (99_DE-091-219102324-20200928-9_82-DE-1-1_1.pdf)